

FESTIVAL

LA PAIX

TOUTE UNE HISTOIRE!

LA PREMIÈRE ÉDITION DES RENCONTRES HISTORIQUES DE GENÈVE, QUI SE TIENDRA DU 14 AU 16 MAI, EST CONSACRÉE À LA PAIX. UN CHOIX QUI PREND UNE RÉSONANCE TOUTE PARTICULIÈRE EN REGARD D'UNE ACTUALITÉ MARQUÉE PAR LA TUERIE DE « CHARLIE HEBDO » ET LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ÉTAT ISLAMIQUE

MARCHE CONTRE
LA GUERRE DU VIETNAM,
WASHINGTON,
21 OCTOBRE 1967.



Que peut-on face à la barbarie? Après le choc créé par les attaques de janvier contre la rédaction de *Charlie Hebdo* et le supermarché casher de la Porte de Vincennes et tandis que le sang continue à couler à flot en Syrie, en Irak ou au Nigeria, dans le cadre de guerres qui bafouent toutes les conventions humanitaires, les alternatives sont maigres. Pour tout dire, elles tiennent en deux mots: se résigner ou réagir.

En choisissant de faire de la paix le thème de la première édition des Rencontres de Genève, les organisateurs de l'événement ont résolument opté pour la seconde solution. Avec une ambition: fournir au grand public des éléments lui permettant de mieux comprendre un monde marqué par des conflits toujours plus complexes et qui questionnent les fondements mêmes de notre rapport à la démocratie et à la liberté d'expression. Entretien avec Pierre-François Souyri, professeur à l'Unité de japonais (Faculté des lettres), codirecteur de la Maison de l'histoire et directeur des Rencontres de Genève, Histoire et cité.

Campus: Comment est née l'idée de créer un festival d'histoire à Genève?

Pierre-François Souyri: Les Rencontres de Genève s'inspirent des Rendez-vous de l'histoire qui sont organisés à

Blois, en France, depuis 1998. Cette manifestation est née d'une initiative du ministre de la Culture de l'époque, Jack Lang, qui était alors aussi le maire de la ville. Elle attire aujourd'hui entre 30 000 et 40 000 visiteurs chaque année. Autour d'un thème central (*Les Empires* pour l'édition qui aura lieu du 8 au 11 octobre 2015),

FACE À DES GUERRES QUI BAFOUENT TOUTES LES CONVENTIONS, LES ALTERNATIVES TIENNENT EN DEUX MOTS: SE RÉSIGNER OU RÉAGIR

elle propose des tables rondes, des conférences, des débats, un salon du livre, etc. Il se trouve que j'ai fait partie du comité scientifique il y a quelques années. Je me suis alors demandé si un événement similaire, qui n'existe pas en Suisse, était

possible à Genève, ville universitaire possédant un bassin de population plus important que Blois.

Existe-t-il un public pour une telle manifestation ?

J'en suis convaincu. Ce projet ne tombe pas du ciel. Il est lié à la création en 2008 de la Maison de l'histoire qui regroupe aujourd'hui plus de 200 chercheurs actifs dans les sciences historiques et issus de toutes les facultés de l'Université de Genève. L'un des objectifs de ce centre interfacultaire est d'augmenter la présence de la communauté d'historiens dans la vie de la Cité. Dans ce but, nous organisons depuis plusieurs années la série de conférences « Histoire vivante » dont les orateurs interviennent sur des problématiques d'actualité. Ces conférences, dont la dernière traitait de l'Ukraine et de la Russie, rencontrent à chaque fois un grand succès. Cela signifie que le public est très demandeur lorsqu'on lui propose des éléments pour une meilleure compréhension du monde, qu'on introduit davantage de complexité dans sa réflexion sociale. Ce qui sera précisément le propos des Rencontres de Genève.

Comment votre projet a-t-il été reçu ?

Le Rectorat nous a soutenus dès le départ, tout comme le Département de l'instruction publique, car nous prévoyons un important volet pédagogique à l'intention des collégiens et des professeurs d'histoire. Ensuite, les fondations ou les institutions auxquelles nous avons présenté le projet ont réagi le plus souvent de manière positive. Parmi nos partenaires, on peut citer la Haute école d'art et de design (HEAD), l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID), le CERN, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Haute école de musique (HEM), les Archives des Nations unies, etc. Kofi Annan, Prix Nobel de la paix et ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, a accepté d'être le président des Rencontres de Genève qui, dans un premier temps, n'auront sans doute lieu qu'une fois tous les deux ans.

Cette première édition est placée sous le thème de la paix. Pourquoi ce choix ?

« Construire la paix » est un intitulé qui nous est apparu assez naturel dans la mesure où Genève, riche des nombreuses

organisations internationales qui y sont installées, se pose en tant que ville qui contribue à la construction de la paix. De plus, 2015 est l'année du 200^e anniversaire de la fin des guerres napoléoniennes, du 70^e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale et encore du 40^e anniversaire de la fin de la guerre du Vietnam. Je précise que le titre évoque un processus et signifie certes que l'on va aborder le thème de la paix mais surtout sous l'angle du règlement des conflits.

Le festival dure trois jours. Que proposera-t-il ?

Le cœur de la manifestation se situera dans le hall du bâtiment d'Uni Dufour, près de la place Neuve. Là sera installé un salon du livre historique qui sera en réalité une grande

librairie puisqu'une enseignante connue de la place genevoise y proposera à la vente son catalogue d'ouvrages traitant de l'histoire. Il comprendra non seulement des livres d'histoire et de sciences humaines mais aussi des romans historiques, des bandes dessinées, etc. Il y aura aussi des cafés historiques, des projections de films agrémentées de débats et de rencontres avec les réalisateurs, des concerts, des expositions, etc. L'activité principale du festival reste toutefois l'organisation de conférences et, surtout, de tables rondes. Il y en a une quarantaine de prévues durant ces trois jours.

De quoi débattera-t-on dans ces tables rondes ?

Il est impossible de citer tous les sujets. La conférence inaugurale sera donnée par Juan Guzmán Tapia, ancien juge ayant engagé des poursuites judiciaires à l'encontre de l'ex-dictateur Augusto Pinochet. Il interviendra comme témoin de l'histoire. La conférence de clôture sera, quant à elle, prononcée par Margaret McMillan, professeure à l'Université d'Oxford et spécialiste des relations internationales du XX^e siècle. Entre les deux, on parlera aussi bien des difficultés de construire la paix internationale que de la paix civile, de la paix du travail, de la paix familiale et même de la paix de l'âme.

Les responsables du festival de Blois ne craignent-ils pas la concurrence de Genève ?

Je crois que non. L'entente est bonne et nous travaillons en totale transparence avec eux. Ils ont d'ailleurs été

« LE PUBLIC EST TRÈS DEMANDEUR LORSQU'ON LUI PROPOSE DES ÉLÉMENTS POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU MONDE, QU'ON INTRODUIT DAVANTAGE DE COMPLEXITÉ DANS SA RÉFLEXION SOCIALE »

Bio express



OLIVIER ROLLER

Nom : Pierre-François Souyri
Date de naissance : 1952
Nationalité : Française
Titre : Professeur à l'Unité de japonais, Faculté des lettres

Formation : Etudes d'histoire à Paris X Nanterre et de japonais à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), Doctorat en études orientales à l'Inalco en 1984

Parcours : Il a enseigné l'histoire du Japon à l'Inalco (1985-1999) avant d'être nommé directeur des études de l'École française d'Extrême-Orient (1993-96) puis directeur de la Maison franco-japonaise à Tokyo (1999-2003).



10



MANIFESTANTS SUD-CORÉENS METTANT LE FEU À L'EFFIGIE DU PREMIER MINISTRE JAPONAIS SHINZO ABE POUR PROTESTER CONTRE SA VISITE EN DÉCEMBRE 2013 DU SANCTUAIRE YASUKUNI OÙ SONT HONORÉS, PARMIS LES MORTS POUR LA PATRIE, 14 CRIMINELS DE GUERRE CONdamnÉS APRÈS 1945.

associés à notre comité scientifique. De plus, leur manifestation a lieu en automne et la nôtre au printemps. Je pense qu'il y a la place pour deux festivals d'histoire dans l'espace francophone.

Est-ce que les historiens peuvent aider à construire la paix?

Pas vraiment. On voit bien que l'être humain répète souvent les mêmes erreurs sans apprendre les leçons de l'histoire. Les historiens peuvent néanmoins analyser les processus de décision qui ont permis ou non d'amener la paix après un conflit. Notre objectif consiste à montrer comment, à différents moments de l'histoire, on arrive, après s'être entre-tués, à trouver un moyen de revivre ensemble. Les historiens peuvent aussi poser des questions qui dérangent parfois comme celles de savoir si, dans certains cas, la paix qui suit un conflit perdu peut être bonne, mauvaise, fausse, voire pire que la guerre.

Vous êtes un spécialiste de l'histoire du Japon. Or ce cas est particulièrement intéressant puisque le Japon a été pacifié après une sorte de KO général obtenu avec deux bombes atomiques. Peut-on dire qu'il s'agit, malgré tout, d'une paix réussie?

Oui. Autrefois très agressif, le Japon est devenu démocratique et pacifique et ce depuis maintenant 70 ans. Et ce changement n'a pas été suivi par un effondrement économique, bien

au contraire. Le recentrement de l'économie sur la consommation interne plutôt que sur la conquête d'autres territoires a débouché sur le résultat que l'on connaît, c'est-à-dire sur un pays hyper-industrialisé.

Quelle part de ce succès revient aux États-Unis?

Les États-Unis ont en effet injecté beaucoup d'argent dans la reconstruction. Ils ont notamment imposé des réformes de l'agriculture et de l'industrie qui ont sorti le pays de l'ornière. Ils l'ont fait avant tout dans leur propre intérêt, en l'occurrence pour contrer l'avancée du communisme. Le problème, c'est que les Américains ont cru avoir réussi au Japon une expérience extraordinaire: installer la démocratie dans un pays à leurs yeux retardé et semi-féodal. Des chercheurs comme ceux de l'école de la modernisation dans les années 1960 ont même théorisé ce processus et les dirigeants ont voulu le répéter sur d'autres terrains d'affrontement comme le Vietnam ou l'Irak. Un tel discours sur la construction de la paix est terrible. C'est comme si certains dirigeants américains n'avaient rien compris sur ce qu'ils avaient fait eux-mêmes. Car ce qui a fonctionné au Japon ne pouvait pas réussir dans ces autres pays.

Pourquoi?

La société japonaise s'est développée bien avant l'arrivée des Américains. Elle a connu une révolution industrielle et une agitation politique démocratique dans les années 1880 si bien

qu'il existe une conflictualité sociale et une certaine liberté d'expression dans le Japon des années 1920, avant que le militarisme ne les réprime dans les années 1930. D'ailleurs, quand le droit de vote a été accordé aux femmes en 1946, cela n'a heurté personne. Dans ces années d'avant-guerre, le pays du Soleil-Levant est aussi une puissance industrielle redoutable puisqu'il produit les meilleurs bateaux et les meilleurs avions de l'époque. Autrement dit, dès la fin du XIX^e siècle, le Japon réunit les préalables nécessaires à la démocratie et il est prêt à cette transition lorsqu'elle survient dans les années 1940. Ni l'Irak ni le Vietnam n'étaient dans les mêmes conditions au moment de l'arrivée des Etats-Unis.

Si le Japon est un pays apaisé, participe-t-il aujourd'hui à la construction de la paix dans le monde?

Au sortir de la guerre, craignant que le pays ne retombe dans ses travers, les Etats-Unis, qui occupent le pays jusqu'en 1951, dissolvent l'armée. La nouvelle Constitution japonaise, quant à elle, interdit au gouvernement de faire la guerre, une disposition extraordinaire qui est encore en vigueur aujourd'hui. Par ailleurs, une partie de l'opinion publique japonaise voulait alors que son pays acquière un statut de neutralité. Elle se disait que le Japon avait été certes une puissance agressive mais avait été la seule à avoir subi le feu nucléaire. Une telle expérience ainsi que sa Constitution pacifique auraient pu permettre au Japon d'acquiescer une aura internationale de faiseur de paix sans équivalent. Mais les Américains ont refusé ce statut au Japon. Ils estimaient dans les années 1950 que l'on ne pouvait pas être neutre face au communisme et ont placé le Japon sous le parapluie nucléaire américain lors de la Guerre froide. Le Japon est donc devenu un géant économique mais un nain politique.

Combien de temps peut encore durer cette situation dans un environnement géopolitique de plus en plus tendu?

Les Japonais, bien que pacifistes dans leur majorité, redoutent la montée en puissance de la Chine, car ce pays pourrait se montrer agressif. Voyant que la Russie parvient à s'emparer de la Crimée sans que personne ne bouge, les Japonais se doutent bien que si les Chinois décident de conquérir quelques petits îlots dans le Pacifique (les îles Senkaku, sous contrôle japonais et disputées par la Chine depuis quarante ans), ils ne pourront compter sur l'aide de personne. Résultat: pour la première fois depuis longtemps, le Japon a commencé à se réarmer. C'est une évolution inquiétante, car de nombreux analystes estiment que si la Chine parvient à garder un semblant de paix sociale,

c'est parce que la croissance est encore au rendez-vous. Mais l'histoire du capitalisme démontre qu'une telle situation n'est pas éternelle. Le jour où l'économie se tasse, et cela arrivera, il se pourrait bien que la Chine se cherche un bouc émissaire pour détourner la colère de sa population. Et dans ce cas, le Japon fait figure de cible idéale.

Pourquoi?

Contrairement à l'Allemagne, qui a mieux réussi à gérer les rapports qu'elle a entretenus avec les autres peuples européens, le Japon s'est retrouvé dans une configuration plus difficile. D'abord, les Etats voisins sont des pays totalitaires, ou qui l'ont été, ce qui ne facilite pas le dialogue. Ensuite, l'administration nipponne n'a quasiment pas connu d'épura-

« QUAND LE DROIT DE VOTE A ÉTÉ ACCORDÉ AUX FEMMES EN 1946, CELA N'A HEURTÉ PERSONNE »

PIERRE-FRANÇOIS SOUYRI, PROFESSEUR À L'UNITÉ DE JAPONAIS, FACULTÉ DES LETTRES

tion après la guerre, à l'exception du procès de Tokyo. Par ailleurs, l'empereur Hirohito, le responsable de la plupart des décisions durant la guerre, évite la justice, une décision qui permet à la population japonaise de se dédouaner, en quelque sorte. Aujourd'hui, enfin, la situation est envenimée par le fait que les politiciens au pouvoir depuis 2012, dont le premier ministre, Shinzō Abe, appartiennent à une frange ultraconservatrice du Parti libéral démocratique, notamment sur la question de la mémoire de la guerre. Ils n'hésitent pas à prétendre que tout n'était pas si mauvais au temps des colonies, à relativiser, voire à nier, le massacre de Nankin (du nom de la ville chinoise prise par les Japonais en 1937), à se rendre au sanctuaire Yasukuni pour y honorer les soldats « ayant donné leur vie au nom de l'empereur du Japon », dont nombreux sont considérés comme des criminels de guerre, etc. Ce qui n'est pas précisément un langage de faiseur de paix.

Construire la paix



Les Rencontres de Genève, histoire et cité

Dates: Du 14 au 16 mai 2015

Lieu: UNI Dufour, UNI Bastions, Philosophes...

Contenu: Une quarantaine de conférences et de tables rondes, un festival de cinéma avec plus de 30 films projetés, des cafés historiques, un Salon du livre et de la BD historiques, des expositions, un concert pour la paix, des rencontres pédagogiques et un Salon des humanités digitales.

Informations:

<http://histoire-cite.ch>
<https://twitter.com/HistoireCite>
<https://www.facebook.com/rencontres.geneve.histoire.cite>

CONFLIT ASYMÉTRIQUE

LES SALES GUERRES DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

AFFAIBLIS PAR LA GLOBALISATION, LES DÉMOCRATIES PEINENT À FAIRE FACE AUX CONFLITS DE L'APRÈS-11 SEPTEMBRE. DES GUERRES CARACTÉRISÉES PAR LEUR ASYMÉTRIE QUI OBLIGENT LES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES À REPENSER DE FOND EN COMBLE LEURS POLITIQUES DE SÉCURITÉ

Pour ceux qui pensaient que la planète serait plus sûre une fois débarrassée de la menace soviétique, le réveil aura été brutal. Loin d'accoucher d'un monde pacifié, la mondialisation a en effet généré un nouveau type de risque, à la fois plus complexe et plus insidieux. Peut-on lire pour autant la tuerie de *Charlie Hebdo*, l'émergence de l'État islamique ou la folie destructrice de Boko Haram comme autant d'effets collatéraux de la mondialisation? C'est la grille de lecture que propose Frédéric Esposito, chargé de cours au sein du Global Studies Institute. Spécialiste de la lutte contre le terrorisme en Europe, il estime que les conflits asymétriques qui caractérisent l'histoire des relations internationales depuis la chute du mur de Berlin ont été sinon créés, du moins largement alimentés par l'évolution des rapports de force sociaux-économiques qu'a connus le monde au cours de ces deux dernières décennies. Une situation qui pose un défi de taille aux sociétés occidentales au sein desquelles les questions sont, pour l'heure, plus nombreuses que les réponses. Tour d'horizon.

«Jusqu'à la fin de la Guerre froide, la principale menace qui pesait sur les sociétés occidentales était la bombe atomique, explique Frédéric Esposito. Dans ce système, on se trouvait avec deux adversaires dont le potentiel de destruction (armement, ressources stratégiques, nombre de soldats) pouvait être facilement comparé. Depuis, nous sommes entrés dans l'ère des guerres asymétriques. Avec, d'un côté, des États conventionnels passablement affaiblis qui s'efforcent d'agir de manière limitée en identifiant des cibles précises. Et, de l'autre, des organisations à caractère militaire dont les méthodes, les moyens et les ressources sont beaucoup plus réduits, mais qui cherchent à globaliser le conflit en le faisant sortir de leur contexte territorial.»

« AVEC LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX, LA PROBLÉMATIQUE DU TERRORISME A CHANGÉ D'ÉCHELLE »

La plupart des experts estiment que la naissance du terrorisme moderne – dont le premier objectif n'est plus la destruction d'un système mais la médiatisation d'une cause – remonte aux premiers détournements d'avion opérés par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1968. De la prise d'otages des Jeux olympiques de 1972 à Munich, en passant par l'IRA, l'ETA, les Brigades Rouges ou la bande à Baader, le procédé a, hélas, fait de nombreux émules depuis.

«Il y a toutefois deux différences majeures entre le terrorisme de l'époque et ce qui se passe actuellement, précise Frédéric Esposito. La première, c'est qu'au XX^e siècle, ces groupuscules évoluaient dans un périmètre national et que leur cible était, à de rares exceptions près, l'élite politique ou les intérêts économiques de leur propre pays. La seconde, c'est qu'avec le développement des réseaux sociaux, la problématique du terrorisme a changé d'échelle.»

Face à cette évolution, les démocraties occidentales se trouvent aujourd'hui assez démunies. Sur le plan strictement opérationnel, tout d'abord, les choses se sont passablement compliquées depuis la fin de la Guerre froide.

Sur le terrain, il n'est ainsi plus question de champ de bataille

mais d'une ligne de front mouvante et discontinue dont les contours sont difficiles à définir précisément et à l'intérieur de laquelle tous les coups sont permis.

Réticents à envoyer leurs propres ressortissants à l'étranger, les États occidentaux recourent de plus en plus fréquemment à des drones ou à des sociétés privées pour faire le sale boulot et affronter des groupes constitués de civils généralement volontaires pour partir au combat.

A l'inverse, le terrain de jeu des terroristes s'est passablement agrandi. Compte tenu du très haut degré d'intégration qui caractérise aujourd'hui l'économie mondiale, Nairobi ou



Mumbai peuvent tout aussi bien faire l'affaire des terroristes que New York ou Paris lorsqu'il s'agit de s'en prendre aux intérêts occidentaux.

« Pour faire face à cette menace devenue multidimensionnelle, il faudrait théoriquement disposer de moyens supplémentaires ou, en tous les cas, plus efficaces, poursuit Frédéric Esposito. Or c'est précisément le contraire qui est en train de se passer: alors que la plupart des démocraties tendent à réduire le budget consacré à la défense, la globalisation a multiplié les points d'attaque possibles. Ne serait-ce que parce que la démocratie, en tant que système garantissant la liberté d'expression, offre aux organisations terroristes un formidable tremplin de propagande, de recrutement, de radicalisation et de prosélytisme. »

Autre source de difficulté: la paralysie du système de sécurité internationale. Instrument de paix collective forgé à l'époque des guerres symétriques, l'ONU semble aujourd'hui totalement impuissante. *« Le problème avec le cas de l'Etat islamique, par exemple, c'est que la moindre intervention risque de renforcer l'instabilité géopolitique de la région, analyse Frédéric Esposito. Le conflit est ancré sur le territoire de trois Etats (la Syrie, l'Irak et la Turquie). Il implique également l'Irak et la minorité kurde de la région que la coalition soutient sans pouvoir envisager son indépendance. Ceci étant, toute action n'est pas impossible. On pourrait ainsi envisager d'assoiffer l'Etat islamique comme on l'a fait avec l'Irak de Saddam Hussein dans le cadre du programme Pétrole contre*

nourriture. On pourrait également neutraliser les raffineries grâce auxquelles Daech parvient à commercialiser du pétrole qui arrive peut-être jusqu'aux pompes à essence d'Angleterre, de France ou même de Suisse. »

Pour faire évoluer le statu quo, deux autres pistes peuvent être explorées. La première consiste à trouver un modus vivendi avec l'Iran afin de redistribuer complètement les cartes dans la région. L'affaire est en cours, sans grand résultat pour l'instant.

La seconde touche au principe qui, aux yeux de nombreux gouvernements, fait encore figure de tabou, et selon lequel un Etat de droit ne négocie jamais avec les terroristes.

« Pendant très longtemps, le fait de conclure des traités de paix est resté la prérogative absolue des Etats, observe Frédéric Esposito. Cependant, l'histoire récente a montré qu'il est possible de s'asseoir à la table de négociations avec ce type d'organisations. On l'a vu en Angleterre avec l'IRA, en Palestine avec l'OLP de Yasser Arafat, en France avec la fin de la guerre d'Algérie et les accords d'Evian. La différence avec ce qui se passe de nos jours, c'est que les Etats occidentaux se trouvaient alors face à un référentiel connu, en l'occurrence la revendication d'une région ou d'un territoire. Or, l'objectif déclaré d'AQMI, par exemple, est d'islamiser l'ensemble du Maghreb, chose qui n'est pas envisageable pour la communauté internationale. »

A défaut de pouvoir espérer un règlement rapide et pacifique, un certain nombre de mesures peuvent être prises



MEMBRE DE L'UNITÉ ANTITERRORISTE MISE SUR PIED PAR LE MAIRE DE NEW YORK APRÈS LES ATTENTATS DU 11 SEPTEMBRE 2001 EN FACTION DANS LE QUARTIER DE MANHATTAN.

pour rétablir un semblant de sécurité. Selon Frédéric Esposito, ce gigantesque chantier passe par une refonte complète des principes qui ont guidé les politiques conduites dans ce domaine au cours des dernières décennies. Plutôt que de tenter d'agir au niveau global, en dénonçant les « Etats voyous », par exemple, les démocraties occidentales auraient ainsi davantage à étendre la prévention à l'échelon national et local.

« *La communauté internationale s'est trompée d'échelle, note Frédéric Esposito. Aujourd'hui, on s'aperçoit que ce ne sont pas les « Etats voyous » qui posent les bombes, mais des individus qui se sont radicalisés à l'intérieur même des pays visés.* »

La plupart des pays occidentaux ont désormais pris conscience – parfois de façon assez soudaine, comme dans le cas de la Suisse – du danger que représentent ces réseaux dormants. Pour neutraliser ces cellules autonomes, qui peuvent frapper n'importe où à n'importe quel moment, la priorité consiste à rattraper le temps perdu sur le plan du renseignement local.

« *Ces réseaux ont pris de vitesse les autorités, constate Frédéric Esposito. Ils étaient déjà constitués il y a trois ou quatre ans, alors que l'on parlait essentiellement de loups solitaires pour décrire des individus comme Mohamed Merah ou Anders Breivik. Puis, on s'est progressivement rendu compte que ces individus n'étaient pas totalement isolés, qu'ils avaient reçus des appuis, de la formation, de l'argent et que leur action s'inscrivait dans un réseau dont les ramifications étaient beaucoup plus importantes que ce que l'on supposait jusque-là.* »

Dans un tel contexte, la tentation du tout sécuritaire est naturellement forte. Mais la pente est glissante. Après les attentats de Londres en 2005, le gouvernement anglais a ainsi tenté d'intégrer davantage les travailleurs sociaux au dispositif sécuritaire afin d'obtenir des informations sur ce qui se passait au sein de certaines communautés étrangères. Après plusieurs années d'effort, l'expérience s'est achevée en queue de poisson et il a fallu tout reprendre à zéro. « *Le*

risque de ce genre de politique, observe Frédéric Esposito, c'est de transformer les travailleurs sociaux en indices de la police et, ce faisant, de casser leurs liens avec la population. Si les politiques de sécurité doivent davantage intégrer cette dimension sociale et de proximité, cela ne se fera toutefois pas en un jour. »

Du côté des Etats-Unis, c'est surtout sur le renseignement numérique que l'accent a été mis après les attentats du 11 septembre. Cela a débouché sur le lancement d'une série de programmes d'espionnage numérique basés sur l'hypothèse qu'à condition de disposer de suffisamment de données, il est possible de modéliser le risque terroriste et de repérer les criminels les plus dangereux. « *Le parcours de Ben Laden ou des frères Kouachi, identifiés par les services de renseignements américains comme terroristes, montre qu'il ne suffit pas de disposer de données mais qu'il faut être capable de faire le lien entre elles, commente Frédéric Esposito. Et ce travail ne peut pas être fait par une machine. Par ailleurs, ce type de réponse constitue clairement une dérive dans la mesure où elle bafoue les libertés individuelles.* »

Plutôt que de verrouiller la Toile, pour autant que la chose soit possible et au risque de se priver d'un point d'accès permettant de remonter à la source de ces groupes, Frédéric Esposito insiste sur la nécessité de renforcer l'éducation en matière d'utilisation des réseaux sociaux. Que ce soit en termes de logistique, de propagande, de recrutement ou de financement, ceux-ci offrent en effet une immense caisse de résonance aux groupes extrémistes, notamment auprès des plus jeunes. « *Le potentiel destructeur de ce nouveau média sur la sécurité de l'Etat a été largement sous-estimé jusqu'ici, constate Frédéric Esposito. Au point que c'est devenu l'un des principaux maillons faibles du dispositif sécuritaire. Aujourd'hui, la gouvernance démocratique a un volet électronique que tout Etat se doit de maîtriser. Et cela passe notamment par un travail de sensibilisation. Quand on se balade dans la rue, on fait attention pour traverser la route, pourquoi ne ferait-on pas de même lorsqu'on se promène sur la Toile?* »

LES VILLES, CŒUR DE CIBLE DU TERRORISME

Présentant une concentration élevée de personnes, de richesses et de symboles du pouvoir, les mégapoles constituent les cibles privilégiées du terrorisme actuel. Sachant que, selon l'ONU, d'ici à 2050, 70% des habitants de la planète vivront dans des zones urbanisées, il semble essentiel aux yeux de Frédéric Esposito, chargé de cours au sein du Global Studies Institute, de mieux intégrer leurs représentants aux processus nationaux de sécurité.

En Suisse, les villes de Genève, Zurich, Bâle ou Berne se sont d'ores

et déjà associées pour tenter de promouvoir leur spécificité dans le débat sur toute une série d'enjeux, dont les questions sécuritaires.

Ailleurs, d'autres ont franchi un pas supplémentaire, comme New York, qui s'est dotée de sa propre unité antiterroriste après les attentats du 11 septembre, au grand dam des grandes agences nationales.

« *Les grands centres urbains sont des nœuds de complexité de par leur densité de population, de richesse et de technologie, explique Frédéric Esposito. Ils ont par conséquent des besoins spécifiques*

en matière de sécurité. Lorsque survient un attentat, il faut être capable de réagir très rapidement pour traiter les victimes, rétablir la circulation, gérer l'information, assurer l'approvisionnement énergétique, etc. Ce n'est pas par hasard que le maire de Mumbai a fait appel à l'unité antiterroriste mise sur pied à New York plutôt qu'à une structure fédérale après les attentats qui ont frappé sa ville en 2008. »

L'autre grand atout des villes, c'est leur bonne connaissance du terrain sur lequel se développent les organisations terroristes et des

processus de radicalisation. « *Les villes possèdent depuis longtemps une grande expertise sur le processus de radicalisation qui conduit à la délinquance, et, dans certains cas, au terrorisme, conclut Frédéric Esposito. Le problème, c'est que pour intégrer l'échelon local et régional dans la définition de la sécurité globale, il va falloir coopter les maires de ces grandes mégapoles dans le débat national, ce qui implique de repenser en profondeur l'organisation de l'Etat tel qu'on le connaît aujourd'hui en Suisse, aux Etats-Unis ou en France.* »

«**PORTRAIT DE NAPOLEON I^{er} (1769-1821) SUR LE TRÔNE IMPÉRIAL EN COSTUME DE SACRE**», PEINTURE DE JEAN-AUGUSTE-DOMINIQUE INGRES (1780-1867) 1806. PARIS, MUSÉE DE L'ARMÉE.

L'EMPEREUR FRANÇAIS EST L'UN DES CHEFS D'ÉTAT QUI A ÉTÉ LE PLUS PROCHE D'UNE POSITION HÉGÉMONIQUE EN EUROPE CONTINENTALE, DU MOINS ENTRE 1807 ET LA CAMPAGNE DE RUSSIE.

GUERRE INTERDITE

IL N'Y A PAS 36 FAÇONS DE FAIRE LA PAIX. IL N'Y EN A QUE CINQ

DEPUIS DES SIÈCLES, DES PENSEURS ONT IMAGINÉ DES MODÈLES D'ORGANISATION DU SYSTÈME INTERNATIONAL POUR ÉTABLIR UNE PAIX DURABLE DANS LE MONDE. BRUNO ARCIDIACONO, PROFESSEUR À L'IHEID, LES A RÉPERTORIÉS DANS UN OUVRAGE

A en croire Jean-Jacques Rousseau, nous vivons dans un état de guerre permanent, la paix n'étant que d'heureuses parenthèses. Pourtant, dès le Moyen Âge, des penseurs ont imaginé changer radicalement cette réalité et ont proposé des solutions permettant, à leurs yeux, de passer de l'état de guerre permanent à celui de paix perpétuel, un état dans lequel, par définition, la guerre serait tout simplement impossible. Ces plans de pacification, loin d'être des utopies, ont une histoire que Bruno Arcidiacono, professeur d'histoire des relations internationales à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), retrace dans un ouvrage paru en 2011: *Cinq types de paix, une histoire des plans de pacification perpétuelle (XVII^e-XX^e siècles)*.

Même éloignés de plusieurs siècles, la centaine d'auteurs étudiés par le chercheur genevois sont d'accord sur le fait qu'il ne sert à rien, pour parvenir à la paix, d'espérer changer la nature humaine ni celle des États. Même la meilleure éducation ou des régimes politiques par définition pacifiques, comme la démocratie libérale, n'empêchent pas un pays d'entrer en conflit avec un autre. Là où il faut agir, estiment-ils, c'est sur l'organisation de ces pays entre eux, c'est-à-dire sur les relations internationales.

«*L'idée générale consiste à réformer le système international pour aboutir à un ordre nouveau dans lequel le recours à la force serait sanctionné de manière certaine et irrésistible*, explique Bruno Arcidiacono. *Les auteurs ne vendent pas du rêve en disant cela.*

Ils ne parlent pas d'utopie. Ils proposent des recettes qu'ils pensent réellement efficaces.»

L'hégémon Le premier type de paix recensé par l'historien, le plus ancien, est l'hégémonie. Selon la bonne vieille méthode hiérarchique, calquée sur l'organigramme divin, il suffit de disposer d'un souverain absolu qui dicte la loi pour imposer la paix au reste du monde.

IL NE SERT À RIEN, POUR PARVENIR À LA PAIX, D'ESPÉRER CHANGER LA NATURE HUMAINE NI CELLE DES ÉTATS

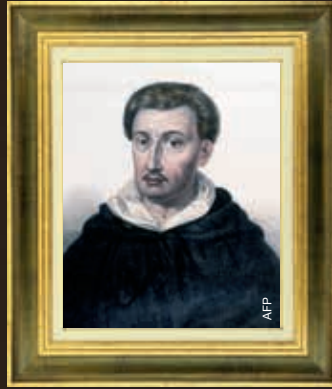
«*Le texte le plus ancien que j'ai trouvé proposant un tel modèle de pacification est De Monarchia, écrit par Dante au XIV^e siècle*, poursuit Bruno Arcidiacono. *Pour lui, l'hégémon est un juge qui se place au-dessus des autres rois et règle leurs contentieux, évitant ainsi qu'ils ne recourent à la force. Cette ligne de pensée, j'ai pu la suivre à travers les âges, de Dante jusqu'aux tenants actuels de l'hyperpuissance américaine en passant par les adeptes du roi d'Espagne et de Napoléon. Les arguments sont exprimés différemment, mais au fond ils ne changent pas beaucoup.»*

La difficulté de l'exercice, c'est que l'hégémon doit disposer d'une puissance qui dépasse celle de tous les autres souverains ou États réunis. Les candidats à ce poste changent avec le temps. Ainsi, le moine et philosophe italien Thomas Campanella (1568-1639) commence par voir le pacificateur de l'Europe dans la figure du roi d'Espagne avant de changer d'avis et de se ranger derrière le roi de France au moment où celui-ci devient le monarque le plus puissant, recevant de ce fait la mission sacrée de servir le reste du monde.





Dante



Thomas Campanella



Erasmus de Rotterdam



William Penn

C'est cependant Napoléon qui s'est approché le plus près de la position hégémonique. Durant quelques années, entre 1807 et la campagne désastreuse de Russie, l'empereur français peut tout se permettre sur le continent. Ses partisans le présentent alors non seulement comme le libérateur des peuples mais aussi comme le pacificateur de l'Europe. Après des siècles de guerres ininterrompues depuis la chute de l'Empire romain, on rêve d'une nouvelle paix romaine, sous l'égide d'un hégémon. Le songe ne durera pas longtemps.

«*Les Etats-Unis ont également pu prétendre à ce rôle durant la décennie suivant la chute du bloc soviétique avant de compromettre leur position, en grande partie à cause de leurs propres erreurs*», précise Bruno Arcidiacono.

La solution hégémonique pose un autre problème: l'arbitraire. Comment s'assurer que le maître du monde, qui peut tout, imposera la paix plutôt que la guerre? Selon Dante, si quelqu'un est aussi puissant, il n'a aucune raison de vouloir le mal. Il a déjà tout. Que voudrait-il d'autre que la stabilité du système?

Erasmus de Rotterdam (1467-1536), lui, s'oppose à un tel acte de foi en précisant qu'il acceptera un hégémon le jour où naîtra un souverain «*semblable à Dieu*». Même son de cloche chez les adversaires de Napoléon. Les monarques prussiens, anglais, autrichiens ou russes refusent en effet de placer le sort du monde entre les mains d'un seul souverain, qui plus est celui-là. Au modèle hégémonique, ils préfèrent, et de loin, la paix dite d'équilibre.

L'équilibre L'espoir suscité par ce type de pacification ne repose pas sur une seule hyperpuissance mais sur l'idée de balance entre deux superpuissances de force équivalente. Dans cette situation d'égalité des forces, la guerre n'a plus aucun intérêt puisque ses coûts excéderaient ses éventuels bénéfices. De plus, aucune des deux superpuissances n'attaquera un Etat tiers, car celui-ci serait immédiatement soutenu par l'adversaire. Non pas par esprit de justice mais pour éviter que l'autre ne gagne trop en puissance.

Cette idée de neutralisation mutuelle est inspirée de la réalité puisque l'Europe tend effectivement vers la bipolarité dès le

XVI^e siècle et durant deux cents ans avec la domination de la France et de la maison d'Autriche puis, plus tard, de la France et de l'Angleterre.

«*Ces deux siècles ont été tout sauf pacifiques*, note Bruno Arcidiacono. *Concrètement, ce modèle ne marche pas, même si la Guerre froide au XX^e siècle peut être considérée comme un argument plutôt en sa faveur.*»

Le modèle est toutefois défendu par certains auteurs même lorsque la situation devient plus complexe en raison de l'émergence de non pas deux mais cinq superpuissances de force plus ou moins égale à la fin du XVIII^e siècle, avec la Russie, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre et la France. Pour les penseurs hostiles à l'hégémonie napoléonienne, il est en effet vital d'apporter un espoir de paix perpétuelle. C'est alors que des esprits brillants s'emparent de la métaphore newtonienne et comparent les puissances européennes à un système planétaire avec cinq corps gravitant en équilibre grâce à un jeu subtil d'interactions. Les négociateurs au Congrès de Vienne tentent un tel exercice en 1815 afin de rétablir une paix durable en Europe.

«*L'image du système planétaire est tirée par les cheveux et, surtout, elle est contredite par les faits*, note Bruno Arcidiacono. *Le XIX^e siècle, issu du Congrès de Vienne, est relativement pacifique en Europe, mais en 1914 l'équilibre ne suffit pas à empêcher l'éclatement d'une guerre générale.*»

L'union fédérale Peu convaincus que l'hégémonie ou l'équilibre puisse apporter la paix, d'autres penseurs imaginent un troisième type de solution: l'union politique. Les Etats, selon eux, devraient s'organiser selon une fédération disposant d'organes suprêmes comme un tribunal, un parlement et un bras armé. Le premier principe de cette construction internationale serait d'exclure toute possibilité de recours à la force entre ses membres.

William Penn (1644-1718), un quaker anglais émigré en Amérique et qui a donné son nom à l'Etat de Pennsylvanie, est le premier à avoir théorisé ce concept à la fin du XVII^e siècle. L'écrivain et diplomate français Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, dit l'abbé de Saint-Pierre



Abbé de Saint-Pierre



Comte de Saint-Simon



Emmanuel Kant



Friedrich von Gentz

(1658-1743), reprend l'idée à son compte. Selon lui, il suffit de convaincre la poignée de monarques européens qui comptent qu'une fédération représente la bonne solution pour parvenir à un monde sans guerre. Tout lui paraît tellement simple qu'il est persuadé que la paix régnera dans les mois suivant la publication de son manuel *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*. Il ne réussit à s'attirer que des sarcasmes.

«L'union fédérative des Etats devient plus problématique à concevoir avec l'arrivée de la démocratie, souligne Bruno Arcidiacono. Pour avoir la paix de cette façon, on risque en effet d'empiéter sur la liberté politique des peuples puisque l'existence d'un gouvernement suprême leur enlèverait une part de souveraineté qu'ils détiennent au niveau national.»

Pour répondre à cette objection, les fédéralistes du XIX^e siècle, dont le philosophe français Claude-Henri de Rouvroy, **comte de Saint-Simon (1760-1825)**, évoquent l'idée de rendre les institutions fédérales représentatives des peuples européens, et non seulement des monarques ou des gouvernements. Inspirées de l'organisation des Etats-Unis, les propositions prennent souvent la forme de deux chambres, l'une représentant les Etats et l'autre, les peuples. On parle alors beaucoup des Etats-Unis d'Europe. Une revue intitulée *Etats-Unis d'Europe* est même créée à Genève après la Conférence de paix de 1867. Elle paraîtra jusqu'en 1939.

L'union confédérale Certains auteurs, considérant qu'une fédération d'Etats est soit impossible à réaliser, soit indésirable en raison de son déficit de représentativité, privilégient l'idée d'une confédération. Dans ce cas de figure, les Etats conservent leur totale souveraineté et ne sont liés que par un nouveau contrat social qui met notamment hors la loi tout recours à la force. Le philosophe allemand **Emmanuel Kant (1724-1804)** décrit pour la première fois en 1795 dans son ouvrage *Zum Ewigen Frieden* cette solution qui poursuit l'idéal de paix tout en préservant la liberté politique des peuples.

Toute la question consiste dès lors à savoir comment s'assurer, dans ces conditions, que les Etats respectent le contrat alors

qu'il n'existe pas d'armée confédérale pour les y contraindre. Kant évoque une «sécurité collective», assurée solidairement par tous les pays. Mais l'échec de la Société des Nations, qui est basée sur cette idée kantienne, est la démonstration qu'un tel système ne fonctionne pas.

Le directoire Finalement, l'hégémon ne récoltant pas la majorité des suffrages, l'équilibre étant par nature instable, la fédération impossible et la confédération inefficace, quel modèle de paix perpétuelle pourrait redonner l'espoir aux peuples? Certains auteurs, moins ambitieux mais plus réalistes, proposent alors une forme de directoire. Exprimée pour la première fois en 1815 par **Friedrich von Gentz (1764-1832)**, le secrétaire du diplomate autrichien Metternich, l'idée consiste à constituer un club de grandes puissances (cinq à l'époque) dans l'arène duquel il n'est possible d'agir que si tous les membres sont d'accord, ce qui diminue le risque d'arbitraire. Si l'unanimité est atteinte, alors le directoire possède une force irrésistible et peut imposer ses vues aux autres Etats et imposer la paix.

Un tel système serait lent, car il faudrait négocier chaque question. L'idée fait néanmoins son chemin durant tout le XIX^e siècle. Elle est à la base de la création de l'Organisation des Nations unies (ONU). Le Conseil de sécurité et ses cinq puissances majeures est le directoire proprement dit, et le droit de veto des membres assure qu'aucune décision ne soit prise sans atteindre l'unanimité.

Ce système fonctionne tant que les cinq puissances sont disposées à jouer le jeu. Si une seule s'y refuse, le mécanisme se bloque, ce qui a très rapidement été le cas de l'ONU avec le démarrage de la Guerre froide.

«La fantaisie humaine quand il s'agit d'imaginer des modèles de paix éternelle est finalement très limitée, s'étonne Bruno Arcidiacono. Je n'en ai répertorié que cinq types autour desquels les penseurs débattent depuis des siècles. On observe des raffinements, des changements d'appellation mais, fondamentalement, ce sont toujours les mêmes et le plus récent date de 1815. Rien d'autre, depuis, n'a été proposé comme alternative au désordre et à la guerre.»

TOUTES CONFESSIONS ÉGALES

« LA LAÏCITÉ NE DOIT PAS ÊTRE UN BUT MAIS UN OUTIL POUR LA PAIX »

ADOPTÉE EN 2012, LA NOUVELLE CONSTITUTION GENEVOISE A VU APPARAÎTRE POUR LA PREMIÈRE FOIS L'ADJECTIF « LAÏQUE » DANS LE TEXTE. UN GROUPE DE TRAVAIL COMPRENANT DES CHERCHEURS DE L'UNIVERSITÉ S'EST PENCHÉ SUR LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE CE CHANGEMENT

NORA ILLI, BERNOISE CONVERTIE À L'ISLAM, EST L'UNE DES RARES FEMMES EN SUISSE À SE VÊTIR D'UN NIQAB SUR LA VOIE PUBLIQUE.

ICI, ELLE MILITE À LUGANO (TI) EN SEPTEMBRE 2013 POUR LE REFUS D'UNE INITIATIVE POPULAIRE VISANT À INTERDIRE DE SE DISSIMULER LE VISAGE DANS LES LIEUX PUBLICS. LE TEXTE A ÉTÉ ADOPTÉ À 66% PAR LA POPULATION TESSINOISE.

Les attentats sanglants à Paris et à Copenhague ces dernières semaines ont rappelé à quel point la paix religieuse est un préalable indispensable à la paix sociale. Et l'outil le plus efficace pour y parvenir est sans aucun doute la laïcité, que l'on peut résumer à la séparation entre l'Etat et la religion. Or, il se trouve que cette notion est apparue pour la première fois en toutes lettres dans la nouvelle Constitution de la République et Canton de Genève (lire ci-contre la teneur de l'article 3). Créé par le Conseil d'Etat, un Groupe de travail sur la laïcité (GTL) s'est alors penché sur les répercussions que pourrait avoir ce changement pour l'administration dans ses relations avec le religieux. Il a rendu son rapport en septembre 2014 et a été suivi par une phase de consultation qui s'est terminée en janvier. Michel Grandjean, professeur à la Faculté autonome de théologie, a fait partie du GTL.

« Les membres du GTL, qui comprend des représentants de l'Etat et de certaines communautés religieuses ainsi que des chercheurs, sont tombés d'accord sur le fait que la laïcité ne doit pas être un but en soi mais un instrument pour construire la paix sociale, précise d'emblée Michel Grandjean. Elle n'implique donc pas un divorce total entre l'Etat et la religion mais demande un dialogue constructif entre les deux. Nous avons donc dressé l'inventaire de tous les secteurs de la vie publique où cette notion pouvait avoir un impact puis nous avons rédigé des propositions de changement de loi. »

L'un de ces secteurs est celui de la contribution ecclésiastique. Celle-ci est actuellement perçue de manière volontaire via la déclaration d'impôts – et atteint ainsi toute la population genevoise – pour le compte des trois seules

Eglises reconnues publiques, à savoir les Eglises protestante, catholique romaine et catholique chrétienne. Laisser cette mesure inchangée n'est à l'évidence pas conforme à l'esprit laïque de la Constitution ni de nature à renforcer la paix confessionnelle.

Le GTL a balancé entre deux solutions: supprimer simplement cette disposition ou l'élargir à toutes les autres communautés religieuses du canton qui en font la demande.

La première possibilité a finalement été écartée au motif qu'elle aurait induit des inégalités entre les communautés qui n'ont pas toutes les mêmes ressources financières. Par ailleurs, la gestion de ce service proposé par l'administration est couverte par le prélèvement d'une taxe de 2%. En d'autres termes, l'Etat ne perd pas d'argent dans l'opération et ne risque pas de subventionner indirectement une quelconque activité culturelle.

D'abord citoyen, ensuite fidèle

Du coup, se pose la question de savoir ce qu'est une « communauté religieuse ». « Cette définition, ce n'est en tout cas pas à l'Etat de la donner, note Michel Grandjean. C'est aux communautés religieuses qu'il revient de se revendiquer comme telle. Celles-ci, si elles désirent bénéficier d'un statut officiel, doivent cependant remplir au moins deux conditions. Elles ne peuvent pas poursuivre de but lucratif et elles doivent déclarer leur intention de respecter le droit fédéral et cantonal ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme. En d'autres termes, les individus sont d'abord des citoyens et ensuite des fidèles. »

Les sectes qui refusent de publier leurs comptes ou les groupements intégristes qui placent leurs croyances au-dessus des

Nouvelle donne

Article 3 de la nouvelle Constitution genevoise, adoptée en votation en 2012 et entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013

Art. 3 Laïcité

1. L'Etat est laïque. Il observe une neutralité religieuse.

2. Il ne salarie ni ne subventionne aucune activité culturelle.

3. Les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses



lois ne pourront ainsi pas, d'après les propositions du GTL, bénéficier de relations privilégiées avec l'Etat. Ces relations sont notamment indispensables pour pouvoir entretenir des aumôneries dans des lieux où des individus sont restreints dans leur liberté de pratiquer leur religion, essentiellement les hôpitaux et les prisons. Dans ce dernier cas, le GTL précise que les aumôniers, pourtant mis en cause en France pour leur implication dans la radicalisation de certains djihadistes, jouent avant tout un rôle pacificateur précieux et maintes fois démontré durant les périodes de tension importante qui surviennent dans l'univers carcéral entre détenus et gardiens ou entre communautés ethniques et religieuses différentes. Il ne s'agit pas pour l'Etat de payer leur salaire mais de leur faciliter la tâche en mettant à leur disposition des locaux par exemple.

Autre sujet de préoccupation: l'espace public. Depuis quelques années, par exemple, des citations bibliques fleurissent épisodiquement en grand format sur les murs de la ville à l'initiative de certains mouvements évangéliques. Pour le GTL, il n'est pas question d'interdire la publicité religieuse mais de donner aux autorités la possibilité de le faire le cas échéant. «*Quelques versets ne heurtent personne, estime Michel Grandjean. Mais si les chrétiens, les musulmans, les juifs et, pourquoi pas, les athées profitent de l'espace d'affichage pour engager une guerre des citations, il va sans*

dire que cela menace la paix religieuse au profit de ceux qui ont les plus grands moyens. L'Etat doit avoir les moyens d'y mettre le holà.»

Concernant le port d'un voile intégral (burka), le GTL préconise de rappeler l'obligation citoyenne de montrer son visage à autrui quand on est dans l'espace public, quitte à ménager des exceptions pour les touristes qui ne sont que de passage à Genève. Quant au port de signes religieux de manière plus générale, l'Etat étant sans religion, ses représentants en contact avec le public (enseignants, fonctionnaires aux guichets, agents de police, etc.) se doivent d'adopter la même position de neutralité confessionnelle: exit donc la kippa, le voile ou la croix.

De manière générale, les propositions, disponibles sur le site Internet de l'Etat*, évoquent des aménagements de la loi, des retouches de ce qui existe déjà, évitant un maximum de légiférer. «*L'état d'esprit qui domine dans la procédure en cours, est de ne surtout pas allumer d'incendie là où il n'y en a pas, précise André Castella, du Secrétariat général du Département de la sécurité et de l'économie. A Genève, les choses ne se passent pas si mal entre individus d'origine et de religions différentes. Ne créons surtout pas de problèmes là où il n'y en a pas en légiférant à tour de bras.*»

* <http://is.gd/lba03W>

LA RÉFORME A AIDÉ LA LAÏCISATION DE LA SOCIÉTÉ

«*Du point de vue de la laïcisation de notre société, la Réforme est une bénédiction, estime Michel Grandjean, professeur à la Faculté autonome de théologie. Non pas que je soutienne les protestants contre les papistes, loin de là, mais parce que cette crise confessionnelle au XVI^e siècle a imposé en Europe une pluralité religieuse de fait.*»

A partir de là, les deux Eglises ont en effet bien dû apprendre à coexister tant bien que mal. Au début plutôt mal que bien puisque bien des guerres ont éclaté au nom de la religion. Comme partout ailleurs,

la mixité confessionnelle est encore unimaginable à Genève du temps de Jean Calvin. A cette époque, si l'on est catholique il vaut mieux s'installer à Carouge ou à Fribourg et vice-versa. Puis arrive l'Edit de Nantes en 1598 qui marque, en France, un progrès significatif en matière de coexistence religieuse, malgré sa révocation en 1685 qui envoie des légions de huguenots se réfugier dans la Cité du bout du Lac. En 1815, tandis que le Congrès de Vienne rattache à Genève une ribambelle de communes catholiques, les habitants de la ville, protestante, regardent de haut

ces nouveaux compatriotes pour la plupart ruraux. Et la ségrégation perdure. Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, les catholiques n'ont le droit qu'à un seul conseiller d'Etat et l'Hôpital de Genève (le bâtiment qui abrite aujourd'hui le Palais de Justice du Bourg-de-Four), est réservé aux protestants. Les autres doivent aller se faire soigner dans un dispensaire de Carouge. Ces iniquités sont corrigées vers 1860 lorsque la majorité de la population cantonale bascule dans le camp catholique. Mais les mentalités mettent du temps à s'adapter. Durant longtemps, être Genevois est

encore synonyme d'être protestant. Jusque dans l'entre-deux-guerres, on entend des expressions telles que «se marier genevois», à propos de couples mixtes, pour dire «se marier dans un temple protestant». «*Aujourd'hui, on observe le même phénomène avec la religion musulmane, note Michel Grandjean. Un présentateur français a par exemple eu ce lapsus en parlant d'un musulman marié à une Française. Il avait oublié que le musulman en question était lui aussi Français. Inconsciemment, on pense encore souvent qu'être Français – ou Suisse – est équivalent à être chrétien.*»



UN ÂGE D'OR IMAGINAIRE

« PAX ROMANA », UNE PAIX EN TROMPE-L'ŒIL

LE CONCEPT DE PAIX ROMAINE, SI POPULAIRE JUSQU'À NOS JOURS, A RECOUVERT DES SIGNIFICATIONS DIFFÉRENTES SELON LES ÉPOQUES. MAIS IL N'A JAMAIS DÉSIGNÉ UNE PÉRIODE DURANT LAQUELLE LA GUERRE ÉTAIT TOTALEMENT ABSENTE. EXPLICATIONS

Dans l'inconscient collectif, l'évocation de la paix romaine résonne comme un âge d'or, une période de stabilité et de félicité disparue depuis l'Antiquité et que l'on tente périodiquement de faire

renaître de ses cendres presque deux fois millénaires. La réalité est plus complexe. En effet, cette appellation – qui en a inspiré d'autres comme la *Pax Britannica* au XIX^e siècle ou la *Pax Americana* au XX^e siècle – recouvre un concept aux contours mouvants et qui n'implique pas nécessairement une absence complète de guerres, loin de là. Pour Pierre Sánchez, professeur au Département des sciences de l'Antiquité (Faculté des lettres), la *Pax Romana* a même eu trois significations différentes selon les époques.

La première remonte à l'époque de l'empereur Auguste. « L'expression *Pax Romana* est attestée pour la première fois chez Tite-Live (59 av. J.-C.-17 ap. J.-C.), souligne-t-il. L'historien romain, qui a connu la chute de la République et l'avènement du Principat, l'emploie pour désigner les paix imposées par Rome à ses ennemis vaincus sur le champ de bataille, notamment à Carthage en 241 av. J.-C. après

la première guerre punique. Il ne s'agit donc pas de paix négociées sur pied d'égalité, mais de traités dont les clauses sont dictées par Rome aux vaincus, et qui sanctionnent sa domination sur les Etats partenaires. »

**POUR SÉNÈQUE,
LA « PAX ROMANA »
CORRESPOND
À LA PROSPÉRITÉ,
À L'ABONDANCE
DE BIENS, AU LUXE ET
AU RAFFINEMENT**

La deuxième signification est apportée par Sénèque (4 av. J.-C.-65 ap. J.-C.) qui utilise le concept de *Pax Romana* pour définir un espace géographique correspondant à l'Empire romain. Le philosophe parle ainsi des « peuples aux frontières desquelles finit la Paix romaine », c'est-à-dire des « Germains et toutes ces races vagabondes semées sur les bords du Danube ». Sous sa plume, sortir de l'espace placé sous la domination de Rome est un choix peu engageant puisque ces tribus subissent

« un éternel hiver et un ciel sombre », travaillent un « sol avare qui leur livre une maigre subsistance », « courent sur des étangs gelés » et s'abritent de la pluie à l'aide « du chaume et des feuillages » (*Dialogues* 1.4.14).

Pour Sénèque, la *Pax Romana* correspond à la prospérité, à l'abondance de biens, au luxe et au raffinement que ne

connaissent pas ceux qui vivent au-delà de ses limites. Il ne prétend pas pour autant que ces peuples sont malheureux. Ce point de vue est partagé par Pline l'Ancien (23-79) qui s'émerveille du fait que, sur tout le territoire de l'Empire romain, les hommes peuvent échanger sans entraves des idées et des denrées, en l'occurrence les plantes médicinales. Ce privilège est dû, selon lui, à l'«*immense majesté de la Paix romaine*». Et le naturaliste de conclure: «*Puisse être éternel ce bienfait des dieux qui semble avoir donné les Romains au monde comme une seconde lumière pour l'éclairer.*» (*Histoire naturelle*, 27.1.3).

Destruction du Temple Enfin, la troisième acceptation de la *Pax Romana* a été créée par les historiens de l'époque moderne pour décrire un espace à la fois géographique (le territoire dominé par Rome) et temporel (les deux premiers siècles du Principat). Cette période allant, selon les auteurs, de -27 à 180 (la mort de Marc-Aurèle) ou 235 (la fin de la dynastie des Sévères) est considérée comme l'apogée de l'Empire.

«*Ces deux siècles ne sont évidemment pas exempts de guerres*, précise d'emblée Pierre Sánchez. *Les Romains doivent prendre plusieurs fois les armes pour mater des révoltes dans leurs provinces, dont la plus célèbre est celle des Juifs qui s'est terminée par la destruction du Temple de Jérusalem par Titus en 70.*»

A cela s'ajoutent au moins deux guerres civiles provoquées par des querelles autour de la prise du pouvoir impérial. La première se déclare en 68, à la mort de Néron, et la seconde en 193, à la mort de Commode. Finalement, les troupes romaines sont très souvent en guerre aux frontières de l'Empire, principalement sur le Rhin et le Danube et parfois aussi sur l'Euphrate.

«*La Pax Romana est donc un concept inapproprié pour parler d'une paix durable au sens où on l'entend aujourd'hui*, souligne Pierre Sánchez. *Cela dit, du point de vue des habitants des provinces, la mise en place du régime du Principat par Auguste a constitué une nette amélioration de leur condition par rapport aux siècles précédents.*»

Ceux-ci correspondent en effet à l'expansion romaine, de la fin du IV^e siècle av. J.-C. jusqu'au dernier siècle de la République, et sont pour l'essentiel une suite de conquêtes parfois brutales. Les périodes de guerre civile, notamment entre Jules César et Pompée, puis entre Octave et Marc-Antoine, aggravent la situation puisque les problèmes internes à l'aristocratie romaine, qui se déchire pour le

« PUISSE ÊTRE ÉTERNEL CE BIENFAIT DES DIEUX QUI SEMBLE AVOIR DONNÉ LES ROMAINS AU MONDE COMME UNE SECONDE LUMIÈRE POUR L'ÉCLAIRER. »

PLINE L'ANCIEN (23-79) DANS « HISTOIRE NATURELLE », 27.1.3

pouvoir, s'étendent à l'ensemble des provinces de l'Empire. Toutes les cités doivent verser des contributions aux deux camps, qui se livrent à un pillage systématique et généralisé des ressources humaines et matérielles (blé, métaux, etc.). «*La création du Principat signifie donc la fin des grandes guerres perpétuelles*, poursuit Pierre Sánchez. *Malgré des révoltes et des troubles aux frontières, le changement est donc probablement très bien perçu par la population.*»

Citoyenneté Par ailleurs, le Principat va permettre à de très nombreuses personnes d'accéder à la citoyenneté romaine. Elle est accordée à des communautés entières pour les récompenser de leur fidélité ou à des individus qui ont rendu service à l'Empire, le plus souvent en accomplissant leur service militaire dans les troupes auxiliaires, qui dure tout de même entre 16 et 25 ans.

Le statut de citoyen permet de bénéficier du droit romain, un avantage précieux en matière de commerce, de mariage et de justice.

Mais cela ne signifie pas qu'il règne une paix sociale pour autant. Si la citoyenneté romaine se généralise, le fossé se creuse entre les classes sociales, et les inégalités se multiplient.

Quant à la vieille aristocratie, le régime de type monarchique qu'est le Principat signifie pour elle la fin de ses libertés. La politique perd tout son intérêt et il faut plusieurs générations avant qu'une nouvelle aristocratie accepte d'y participer à nouveau. Mais cette activité «politique» n'a alors plus rien à voir avec celle qu'ont connue les anciennes familles durant la République.

CHAIREDEMOS ET
LYKEAS, DEUX HOPLITES
(SOLDATS SPARTIATES)
TUÉS DURANT LA
GUERRE DU PÉLOPON-
NÈSE (431-404 AV. J.-C.).
BAS-RELIEF, STÈLE
FUNÉRAIRE GRECQUE,
VERS 420 AV. J.-C.

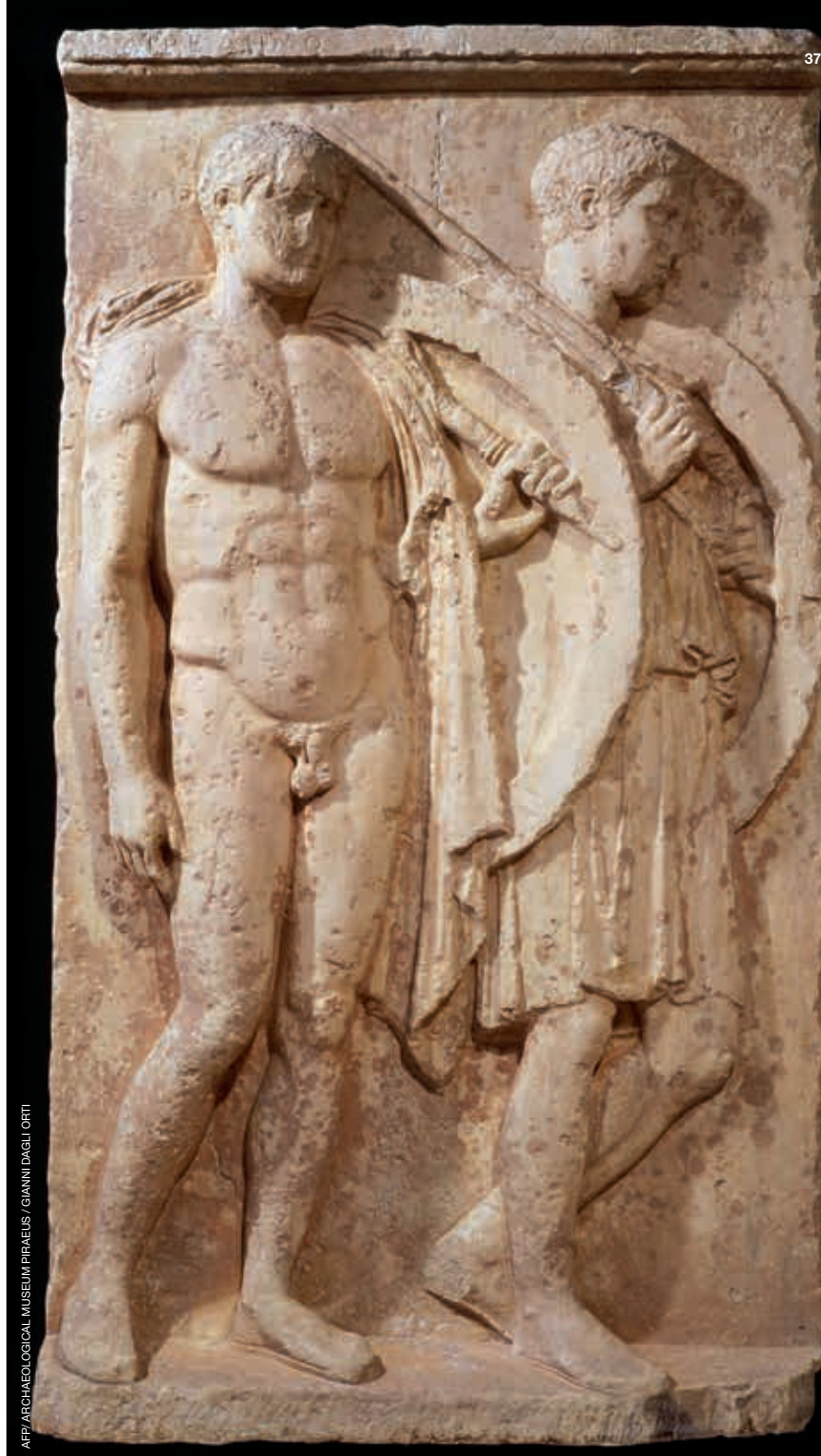
À L'ISSUE DE CETTE
GUERRE, SPARTE,
AYANT BATTU ATHÈNES,
TENTE D'IMPOSER SA
PROPRE HÉGÉMONIE.

LA DIPLOMATIE À LA SPARTIATE

En 404 av. J.-C., Sparte remporte la longue Guerre du Péloponnèse et dissout l'Empire athénien. La Cité-Etat se pose alors en libératrice, mais cette victoire suscite en son sein des ambitions hégémoniques. Elle impose des régimes oligarchiques dans certaines cités, fait la guerre en Asie mineure contre les gouverneurs perses et, en une décennie, réussit à dilapider tout le crédit que lui a valu auprès des autres cités grecques sa victoire sur la tyrannie athénienne. Une nouvelle période de conflits généralisés s'ouvre alors en Grèce et c'est dans ce contexte qu'en 386 Sparte tente d'établir pour la première fois une paix qualifiée de « commune » puisqu'elle concerne non pas deux parties en conflit mais, en théorie du moins, l'ensemble des Grecs.

« En réalité, cette paix commune est vouée à l'échec dès le départ, explique Pierre Sánchez, professeur au Département des sciences de l'Antiquité (Faculté des lettres). D'abord, le traité n'inclut pas toutes les cités grecques. Certaines sont exclues et d'autres, comme celles de Sicile, se tiennent volontairement à l'écart. Ensuite, le texte sanctionne la position dominante de Sparte sur toutes les autres cités et il lui réserve la possibilité de jouer au gendarme quand elle l'estime nécessaire. Enfin, aucun organe délibératif n'est créé pour arbitrer de manière impartiale les différends. Au contraire, Sparte assure son hégémonie avec l'appui et, surtout, l'argent de la Perse à laquelle elle abandonne, en contrepartie, toutes les cités grecques d'Asie mineure. Ces dernières, se sentant trahies, passeront cinquante ans sous domination étrangère. »

Résultat: la paix commune est régulièrement remise en question, ce qui provoque des guerres incessantes. En vingt-cinq ans, on compte quatre ou cinq tentatives de pacifier l'ensemble de la Grèce. Des Congrès sont organisés, des ambassadeurs se réunissent à Sparte, Athènes ou Delphes. Mais à chaque fois, les émissaires se séparent sur des compromis qui ne satisfont personne.



AFP/ARCHAEOLOGICAL MUSEUM PIRAEUS / GIANNI DAGLI ORTI

« Le dernier traité est le plus équilibré, poursuit Pierre Sánchez. Les Grecs se mettent d'accord sur un texte prometteur en 362. Ils ont en effet corrigé certaines erreurs des traités passés et sont sur le point de parvenir à une véritable paix commune. Il n'y a plus de puissance au-dessus des autres. Mais dès l'année suivante, les cités qui n'ont pas participé à la procédure prennent les armes, Les attaques se multiplient et tout s'effondre. »

A partir de là, Philippe II de Macédoine, le père d'Alexandre le Grand monté en 359 sur le trône, prend progressivement le contrôle des affaires. En vingt ans d'efforts diplomatiques et militaires, il assoit sa domination sur toute la Grèce balkanique et c'est lui qui, en 337, impose une nouvelle paix commune en interdisant aux cités grecques de se battre entre elles.

HISTOIRE DE L'ART

DESSINE-MOI LA PAIX

SI LA GUERRE A INSPIRÉ DE NOMBREUX ARTISTES TOUT AU LONG DE L'HISTOIRE, LES REPRÉSENTATIONS CONTENANT UN MESSAGE PACIFIQUE SONT NETTEMENT PLUS RARES. DU MOINS AU PREMIER REGARD

Immaterielle, invisible et insaisissable, la paix ne se laisse pas facilement croquer. Alors que les représentations guerrières abondent dans l'histoire de l'art depuis la plus haute Antiquité, rares sont, à première vue du moins, les œuvres qui exaltent son pendant avant le XX^e siècle. Cette parcimonie ne s'explique pas uniquement par les difficultés propres au sujet et à son aspect peu spectaculaire. Elle tient également au fait que, jusqu'à l'émergence des sociétés industrielles, guerre et paix sont deux états indissociables. Essai de typologie en compagnie de Jan Blanc, professeur au sein de l'Unité d'histoire de l'art, et Lorenz Baumer, professeur d'archéologie classique au Département des sciences de l'Antiquité, qui participent tous deux aux Rencontres historiques de Genève au travers d'une table ronde et d'une exposition.

La paix des Dieux

Dans le monde antique, avant d'être l'affaire des hommes, la paix est l'affaire des Dieux. Et elle ne fait pas figure de priorité. Tandis que la guerre est personnifiée par des divinités majeures comme Mars et Arès, il n'existe en effet pas de figure exclusivement dédiée au culte de la paix avant le IV^e siècle avant J.-C et l'apparition d'une divinité appelée Eiréné (ou Irène) à la fin des guerres du Péloponnèse (lire en page 37). « Cette faible présence sur la scène iconographique est en somme tout assez logique, commente

Lorenz Baumer. *Le sentiment de paix va en effet de pair avec la concorde et la sécurité qui, toutes deux, sont créées par des moyens militaires. Par ailleurs, la guerre n'est pas non plus un concept uniquement destructeur. Elle est perçue comme un mouvement créateur qui suscite des initiatives et dont il va sortir quelque chose de neuf.* »

Cette complexité persiste chez les Romains, pour qui c'est à Minerve qu'il revient de tempérer les ardeurs de Mars et ainsi de faire taire les armes. « Cette même idée se prolonge

jusqu'à l'époque moderne, observe Jan Blanc. C'est notamment le cas dans un tableau de Rubens illustrant les bienfaits de la paix et au centre duquel on voit Minerve s'efforcer de retenir le bras belliqueux d'un Mars farouche. »

La paix des vainqueurs

Se vis pacem, para bellum (Si tu veux la paix, prépare la guerre), disaient les Romains. Cette conception, partagée jusqu'à l'aube de l'ère industrielle, est le reflet d'un monde dans lequel la guerre n'est pas une rupture de l'ordre établi, mais un moyen de le rétablir. Dans cette perspective, les innombrables représentations, figuratives ou métapho-

riques, de triomphes ou de victoires militaires peuvent être lues comme des messages pacificateurs. « *Le but de ces œuvres n'est pas de glorifier la guerre en tant que telle, mais de mettre en avant l'œuvre pacificatrice et la générosité du vainqueur* », souligne Lorenz Baumer.

« DANS LE MONDE ANTIQUE, LE SENTIMENT DE PAIX VA DE PAIR AVEC LA CONCORDE ET LA SÉCURITÉ QUI, TOUTES DEUX, SONT CRÉÉES PAR DES MOYENS MILITAIRES »

EIRÉNÉ (LA PAIX)
PORTANT PLOUTOS
(LA RICHESSE).

CETTE ŒUVRE, HAUTE DE
2 MÈTRES EST UNE COPIE
ROMAINE D'UNE STATUE
VOTIVE DE CÉPHISODOTE
(VERS 370 AV. J.-C.).

ELLE SE TROUVAIT
SUR L'AGORA D'ATHÈNES
ET CONSTITUE L'UNE
DES RARES REPRÉSEN-
TATIONS ANTIQUES
FIGURANT DIRECTEMENT
LA PAIX CONNUE
À CE JOUR.





A l'époque romaine, outre les nombreuses mentions de la *Pax Romana* sur les pièces de monnaie, c'est surtout à Auguste que se rapportent les rares représentations de la paix parvenues jusqu'à nous. Loué pour avoir mis un terme à la guerre civile, le sénat fait ainsi ériger pour Auguste, du vivant de celui-ci, un autel à la paix sur lequel figurent des divinités protectrices ainsi que l'empereur et les membres des familles sénatoriales.

Inspirant de nombreuses œuvres littéraires, picturales ou musicales à partir de la Renaissance, l'épisode connu sous l'appellation générique de *La Clémence de Scipion* ou de *La Continence de Scipion* appartient au même registre. On y voit généralement le général romain qui, après avoir pris Carthage, décide de rendre à son père une jeune princesse promise à l'esclavage.

Il en va de même pour la Galerie des glaces ou le Salon de la Paix du palais de Versailles dont les décors mettent paradoxalement en scène les victoires de Louis XIV lors des guerres de Hollande en accentuant le rôle pacificateur du monarque français. Et c'est sans doute une ligne directrice similaire qui a guidé la main d'Antonio Canova au moment de sculpter son surprenant *Napoléon en Mars désarmé et pacificateur*,

un colosse au torse nu, tenant la victoire en main dans lequel il ne faut pas voir un portrait du général belliqueux qui a mis l'Europe à feu et à sang, mais l'image d'un empereur divinisé venu apporter la paix et la liberté aux peuples opprimés par l'arbitraire.

La paix des hommes

Même si la guerre est la norme dans les sociétés d'Ancien Régime, elle n'est ni permanente ni omniprésente sur le territoire européen. Loin des champs de bataille, la paix existe donc sous de multiples visages. De très nombreuses représentations de souverains, de marchands, de notables ou de simples paysans prospères peuvent ainsi être lues comme l'incarnation d'une forme de paix civile assurée, d'un côté, par l'abondance de biens et de ressources et, de l'autre, par le respect des vertus de la morale et de la religion.

Un autre indice essentiel du bon fonctionnement de ces sociétés est la paix des familles. «*A toutes les époques, il existe un nombre considérable de tableaux illustrant la paix familiale, confirme Jan Blanc. Le plus souvent, il s'agit de portraits collectifs où l'on peut voir une famille ordonnée, structurée, hiérarchisée autour du père de famille et sous le regard de Dieu. C'est à*

«**LA CONSPIRATION DE CLAUDIUS CIVILIS**»,
REMBRANDT VAN RIJN,
HUILE SUR TOILE,
196 x 309 CM.

CETTE TOILE, RÉALISÉE
EN 1661, A ÉTÉ
COMMANDÉE PAR LA
VILLE D'AMSTERDAM
POUR DÉCORER SON
HÔTEL DE VILLE.

ON Y VOIT LES CHEFS
DES TRIBUS BATAVES
RÉUNIS AUTOUR DE LEUR
CHEF, CLAUDIUS CIVILIS,
PRÊTER SERMENT
CONTRE L'ENVAHISSEUR
ROMAIN.

la fois un moyen de glorifier la famille en tant qu'institution et d'illustrer une forme de paix privée ou domestique.»

Très présent dans la tradition picturale française du XVII^e et du XVIII^e siècle, le thème pastoral, qui consiste à mettre en scène les amours champêtres de bergers et de bergères, peut, lui aussi, être interprété comme une manière d'incarner la paix au travers de moments de bonheur ayant pour décor une nature idéalisée.

Un registre naturel qui est également central dans l'allégorie du «jardin hollandais». Ce motif, qui connaît une certaine popularité au début du XVII^e siècle, met en scène les Pays-Bas sous la forme d'un ensemble de divinités incarnant les sept provinces du pays se trouvant généralement dans un jardin bien ordonné entouré d'un enclos. «*La volonté est ici de valoriser un espace en paix au milieu d'un univers en guerre*, complète Jan Blanc. *Procédé que l'on retrouve quasiment à l'identique dans la Suisse du XIX^e siècle, à la différence près que l'enclos est dans ce cas constitué par l'espace liminaire des montagnes.»*

Autre sujet enjambant les frontières, le serment des armes. L'idée est ici d'illustrer l'unité du corps social en montrant l'engagement et la solidarité de ses membres qui, pour valider la parole donnée, croisent leurs épées. C'est le sujet de *La Conspiration de Claudius Civilis*, tableau peint par Rembrandt en 1661, du *Serment du Grütli*, signé par Johann Heinrich Füssli en 1780 ou encore du *Serment des Horaces*, œuvre de Jacques-Louis David achevée en 1785.

«*Ce qui est intéressant dans cette manière de métaphoriser la paix à l'intérieur d'une collectivité ou d'un Etat, c'est qu'une fois encore, il n'y a pas d'opposition entre la guerre et la paix, mais plutôt une forme de complémentarité*», observe Jan Blanc.

La paix des nations

Avant l'avènement de la photographie et des médias de masse, les images évoquant la conclusion de paix entre des

Etats sont extrêmement rares. Au cours de l'Antiquité, la seule mention iconographique d'une paix contractuelle date du V^e siècle av. J.-C. et illustre le traité mettant fin aux hostilités entre Athènes et Argos.

Il faut ensuite attendre le début du XVII^e siècle, avec l'émergence d'un droit de la guerre et de la paix fondé sur le dialogue entre les Etats, pour voir réapparaître ce type d'image. Témoignage direct de ce processus de codification progres-

sive: le très beau tableau sur lequel Gerard Ter Bosch rassemble la centaine de signataires du Traité de Münster qui, en 1648, valide la séparation des Provinces unies (aujourd'hui devenues les Pays-Bas) et des Flandres.

La paix universelle

Marqué par deux conflits mondiaux et l'entrée en scène de l'arme atomique, le XX^e siècle est aussi caractérisé, d'abord durant l'entre-deux-guerres en Europe, puis aux Etats-Unis à la suite de la guerre du Vietnam, par l'émergence de mouvements pacifistes de masse. En réaction aux horreurs de conflits qui n'épargnent désormais plus les populations civiles, deux

tendances se dessinent. La première consiste à créer un choc auprès de l'opinion en repoussant les limites du supportable. C'est le propos du *Guernica* de Picasso mais aussi de cette photographie réalisée par Nick Ut au Vietnam en 1972 et sur laquelle on voit une petite fille de 9 ans courir nue en hurlant pour échapper aux bombes incendiaires américaines.

A l'inverse, l'objectif de la seconde est d'offrir au monde un symbole universel et immédiatement compréhensible. Dans cette veine, on rangera naturellement Picasso et sa colombe, dessinée en 1949 pour illustrer l'affiche du Congrès mondial des partisans de la paix, mais aussi l'inusable macaron «Peace and Love» des hippies ou encore les drapeaux multicolores qu'on a vu fleurir dans les manifestations altermondialistes qui ont marqué le changement de millénaire.

**DE NOMBREUSES
REPRÉSENTATIONS
PEUVENT ÊTRE
LUES COMME
L'INCARNATION D'UNE
FORME DE PAIX
CIVILE ASSURÉE PAR
L'ABONDANCE DES
RESSOURCES, AINSI
QUE PAR LE RESPECT
DE LA MORALE
ET DE LA RELIGION**